la Nouvelle République.fr

Vendredi 3 mai 2019
Loir-et-Cher. Patrimoine

# Les propriétaires de moulins à eau mobilisés

*Le président Rabier entouré de quelques adhérents devant le moulin de Gastines et sa roue restaurée.*

Samedi, l'Association de sauvegarde des moulins à eau du Loir-et-Cher et départements limitrophes, l'ASME, tenait son assemblée générale à Mer et à Suèvres. Les lieux n'avaient pas été choisis au hasard quand on sait que Mer peut se prévaloir de neuf anciens moulins et que Suèvres en compte quinze !
Cette association a été créée en 1990. Elle a pour objectif de sauver le patrimoine exceptionnel constitué par les moulins à eau et d'aider les propriétaires à défendre leurs intérêts contre des menaces de tous ordres. Elle est propriétaire du moulin de Rochechouard au centre du bourg de Suèvres, outil pédagogique remarquable, animé par le Relais du tourisme Suèvres-Cour-sur-Loire qui organise chaque année des visites, des expositions et des animations culturelles.
Parmi la centaine d'adhérents que compte l'ASME, 80 environ étaient présents à l'AG ce qui prouve une forte mobilisation. Il faut dire, que de nombreux moulins à eau font actuellement l'objet d'une obligation d'araser leurs seuils ou barrages de la part des autorités au prétexte de préserver la continuité écologique des rivières : 500 lettres de rappel ont envoyées par la DDT du Loir-et-Cher aux propriétaires n'ayant pas engagé les travaux demandés. Au cours de son rapport moral, le président Jean-Pierre Rabier, a conseillé aux adhérents de se grouper pour faire valoir leurs arguments. « *Nos moulins existent depuis des siècles, ils n'ont jamais empêché la continuité écologique et sont en rien responsables des pollutions* ».
Au cours d'une intervention remarquée, Isabelle Azemard, adhérente qui a pris en charge le suivi politique de ce dossier a déclaré : « *Le nouveau ministre de l'écologie, François de Rugy, a fait des déclarations désastreuses sur le sujet* ». Elle a mis en avant cinq thèmes susceptibles de faire évoluer les autorités sur la question des barrages : « *... l'électricité verte qui pourrait être produite, la biodiversité entretenue par les retenues et les chutes d'eau, les passes à poisson qui peuvent être aménagées, la régulation du débit des rivières en cas d'inondation ou de sècheresse, le patrimoine culturel que constituent les moulins* ». Annette Doire, pour la Fondation du patrimoine, a rappelé que les moulins de la Fontaine à Thoré-la-Rochette, ont été retenus comme sites emblématiques par la mission Stéphane Berne : un signal fort et positif !
La réunion s'est terminée par la visite à Suèvres du moulin Rochechouard, à Mer du moulin Félix et du moulin de Gastines dont la roue a été magnifiquement restaurée par Michel Bavoux, son propriétaire.
Cor. NR : Bernard Fauquembergue

*Contact ASME Jean-Pierre Rabier, 7 rue du Déversoir, 41500 Mer, jp.rabier@gmail.com*